

Europe centrale et États baltes

Faits marquants

- Les Gouvernements de la Hongrie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Slovénie ont accepté d'être les principaux prestataires des services d'assistance et de protection destinés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. L'UNHCR a donc pu réduire de manière très conséquente l'aide matérielle, ainsi que les services sociaux et juridiques qu'il offrait précédemment, et concentrer ses efforts et ses ressources sur la consolidation des régimes d'asile dans les pays sus-mentionnés.
- Le Haut Commissariat a mené des activités plus systématiques de surveillance aux frontières dans la sous-région, ce qui a donné lieu à la conclusion d'un mémorandum d'accord tripartite sur la surveillance aux frontières en Hongrie. Ce mémorandum d'accord a défini de manière officielle les modalités de la coopération, ainsi que le rôle et les responsabilités de l'UNHCR et de l'ensemble des acteurs intervenant dans ce processus.
- À la fin du premier semestre 2006, l'UNHCR avait achevé la réinstallation des derniers réfugiés ouzbeks accueillis en Roumanie au titre d'un régime de protection temporaire.

Environnement opérationnel

Les États ayant récemment adhéré à l'Union européenne (UE) ont continué d'amender leurs législations nationales sur l'asile afin d'y transposer les directives communautaires et les règlements de Dublin. L'UNHCR a ébauché des stratégies visant à garantir que la transposition des directives liées à l'asile et aux questions connexes s'appuie sur les lois et les bonnes pratiques existantes, en comblant les lacunes et en améliorant les normes de protection. Le Haut Commissariat a été étroitement associé au processus et a suivi toutes les évolutions s'y rapportant.

Le nombre de demandeurs d'asile a continué à diminuer en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. En 2006, plus de 11 200 personnes – soit environ 2 400 de moins qu'en 2005 – ont sollicité l'asile dans ces six pays.

En Europe centrale et dans les États baltes, l'UNHCR a continué d'observer les domaines clés où des lacunes

Bulgarie

Chypre

Estonie

Hongrie

Lettonie

Lituanie

Pologne

République tchèque

Roumanie

Slovaquie

Slovénie

Turquie



avaient été décelées, à savoir : le droit d'accès au territoire national et aux procédures d'asile, certains problèmes dans le traitement des demandes d'asile (en particulier la difficulté d'obtenir de véritables conseils juridiques, le confinement dans des centres de détention ou des zones frontalières ou de transit) et la qualité du processus décisionnel.

Réalisations et impact

Conformément à ses objectifs stratégiques en Europe, l'UNHCR a facilité l'accès des demandeurs d'asile aux territoires des États européens et aux procédures de détermination du statut de réfugié. Le Haut Commissariat a également œuvré à la mise en place de conditions d'accueil conformes aux normes internationales et de procédures d'asile fiables et équitables, tout en s'employant à promouvoir des solutions durables, notamment par le biais de l'intégration sur place.

Les pays de la sous-région ont continué d'amender leurs législations nationales sur l'asile en étroite coopération avec l'UNHCR ; le Haut Commissariat a ainsi été en mesure d'exercer sa fonction de surveillance, conformément à l'Article 35 de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

La prestation systématique de services sociaux et juridiques auprès des demandeurs d'asile, le suivi des conditions d'accueil par l'UNHCR et ses partenaires et l'exploitation efficace des informations sur les pays d'origine ont eu un impact positif sur les demandeurs d'asile et ont servi l'objectif fixé, qui est de garantir la qualité des régimes

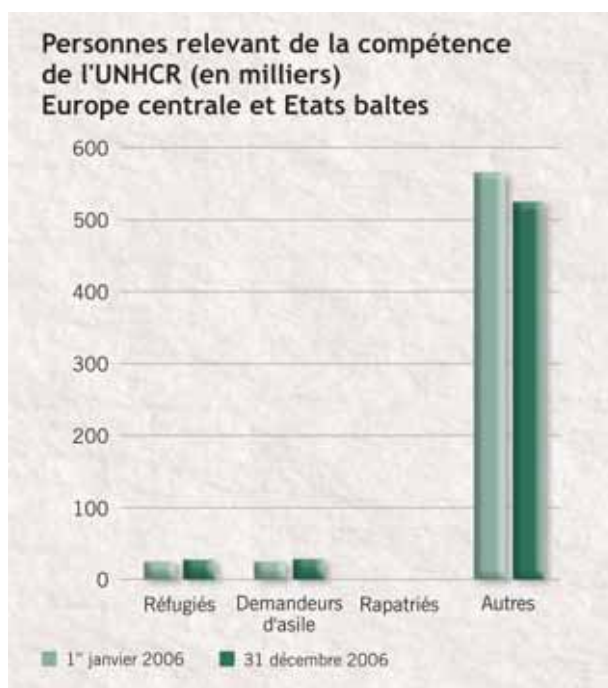
d'asile. L'UNHCR a également continué de coopérer avec les gouvernements de la région et les représentants de la société civile pour améliorer l'intégration sur place des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le Haut Commissariat s'est félicité de l'adhésion de la Roumanie à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Afin d'encourager d'autres adhésions, l'UNHCR a traduit *Nationalité et apatridie – Un guide pour les parlementaires* en hongrois, en polonais, en slovaque et en slovène.

Contraintes

Le renforcement de l'asile en Europe demeure prioritaire pour l'UNHCR, notamment en ce qui concerne les mouvements de population mixtes, où les demandeurs d'asile doivent être distingués des autres migrants, réguliers ou clandestins. Le contexte est néanmoins de plus en plus difficile, car les préoccupations sécuritaires des États se soldent par un contrôle plus strict des frontières et par des politiques d'asile plus restrictives. L'UNHCR constate avec inquiétude que certains gouvernements de la région attachent moins d'importance à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Dans la région, la principale solution pour remédier durablement au sort des réfugiés reste l'intégration sur place. Cependant, ce processus est entravé par une série d'obstacles, à savoir les difficultés rencontrées pour apprendre la langue du pays d'accueil, pour trouver un emploi, pour acquérir un logement et pour accéder aux services sociaux. La situation a été encore aggravée par une montée de la xénophobie.





Enfants de demandeurs d'asile et réfugiés dans une école primaire à Debrecen, en Hongrie.

En 1997, des milliers de citoyens originaires d'ex-républiques yougoslaves ont été radiés des registres de la population slovène ; ce groupe d'individus, qu'on appelle les « effacés », risque de devenir apatride. Le nombre élevé de personnes à la nationalité indéterminée préoccupe l'UNHCR.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en Turquie sont décrites ci-après, dans un chapitre distinct. Les paragraphes suivants traitent des activités menées dans les autres pays d'Europe centrale et dans les États baltes.

L'UNHCR est intervenu auprès des gouvernements de la sous-région, prônant une plus grande prise en charge par les États des services destinés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Cette approche stratégique a permis à l'UNHCR de se concentrer de plus en plus sur ses activités de surveillance et de défense de la cause.

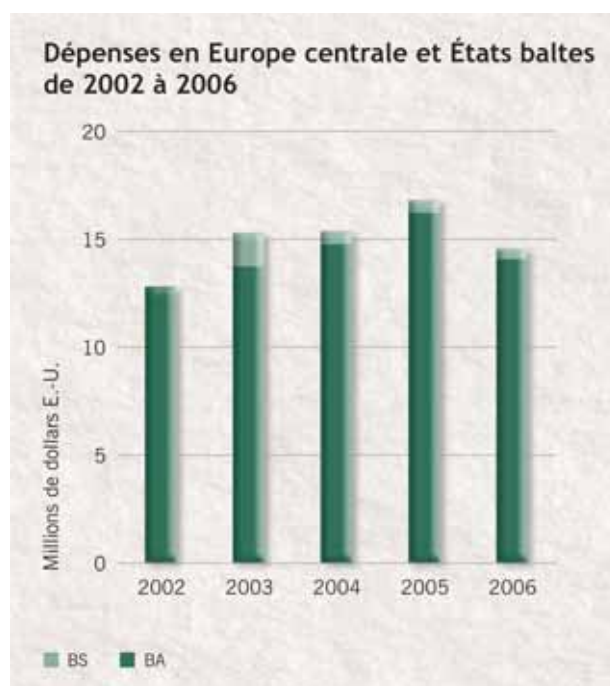
À l'issue des évaluations participatives réalisées en 2005 au titre de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, des mesures ont été prises en **Hongrie**, en **Pologne**, en **Slovaquie** et en **Slovénie** pour aider à améliorer la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile. En Pologne, le taux de scolarisation des enfants de demandeurs d'asile se situait aux alentours de 70 pour cent à la fin de l'année 2006, contre 50 pour cent en 2005 et 10 pour cent en 2004. En Slovénie, l'amélioration de la sécurité au centre d'accueil avait eu un impact positif sur la situation des femmes et des jeunes filles qui y résidaient. Les conclusions et les recommandations formulées à l'issue des évaluations participatives réalisées dans ces pays, ainsi qu'en Bulgarie et en Roumanie, ont mis en évidence plusieurs préoccupations communes, telles que la nécessité d'améliorer la situation sociale et la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment au regard des conditions d'accueil et de l'aide à l'intégration.

À **Chypre**, l'UNHCR a continué de participer aux entretiens de détermination du statut de réfugié et à mener d'autres activités de protection, consistant notamment à se rendre dans les centres de détention et à préconiser une amélioration des conditions d'accueil. L'action du Haut Commissariat a contribué, dans des proportions significatives, à l'amélioration des structures de protection des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou sollicitent l'asile à Chypre.

Dans la sous-région, l'Organisation a poursuivi ses efforts de mobilisation, afin de rallier la population aux politiques de protection et d'intégration. Le Haut Commissariat a organisé des activités de sensibilisation et des événements médiatiques destinés à mieux informer la population du sort des réfugiés. Ces activités ont également contribué à la création d'un

environnement plus propice à l'acceptation des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les ONG ont bénéficié d'une formation relative aux médias, destinée à renforcer leurs capacités en matière de relations publiques. L'UNHCR a aidé des ONG à diversifier leurs sources de financement en tirant parti des nouveaux mécanismes de financement de la Commission européenne.

Le processus de reconfiguration de la présence de l'UNHCR en Europe, au travers de ses représentations régionales, s'est poursuivi. Le bureau de l'UNHCR en Slovénie a été fermé en mai 2006 et les activités ont été directement gérées par la représentation régionale de Budapest, qui est également responsable de la Hongrie, de la Slovaquie et de la Pologne. Le bureau de l'UNHCR en Slovaquie est devenu un bureau national et depuis juillet 2006, le bureau du Haut Commissariat à Chypre est dirigé par la représentation régionale implantée à Rome.



Informations financières

En 2006, un nombre croissant d'États d'Europe centrale ont offert des contributions aux programmes de l'UNHCR. Les bureaux de l'Organisation ont poursuivi leurs interventions auprès des gouvernements, des organisations régionales, des entreprises et des particuliers, en les invitant à participer au financement des opérations du Haut Commissariat à travers le monde.

Les dépenses de l'UNHCR en Europe centrale et dans les États baltes ont été moins importantes qu'au cours des années précédentes. Cette diminution est principalement due au plafonnement de tous les budgets-programmes nationaux en 2006. L'augmentation des dépenses observée entre 2003 et 2005 est imputable pour l'essentiel à des activités de protection extra-budgétaires financées par des contributions spécifiques et à l'institution d'un budget supplémentaire pour l'Iraq, qui a permis de débloquer des ressources pour accroître la présence de l'UNHCR au sud-est de la Turquie.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)						
Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total
Bulgarie	1 008 414	0	1 008 414	886 074	0	886 074
Chypre	811 952	300 452	1 112 404	637 744	70 014	707 758
République tchèque	1 056 977	0	1 056 977	907 613	0	907 613
Hongrie	2 316 485	0	2 316 485	1 901 792	0	1 901 792
Pologne	1 018 466	0	1 018 466	807 365	0	807 365
Roumanie	1 532 015	0	1 532 015	1 322 702	0	1 322 702
Slovaquie	875 711	0	875 711	755 777	0	755 777
Slovénie	344 225	0	344 225	333 710	0	333 710
Turquie	7 762 450	836 064	8 598 514	6 184 417	409 087	6 593 503
Projets régionaux ²	363 989	0	363 989	313 520	0	313 520
Total	17 090 684	1 136 516	18 227 200	14 050 713	479 101	14 529 814

¹ N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

² Inclut les activités relatives à la promotion du droit des réfugiés.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)		
Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Europe centrale et États baltes		
	Etats-Unis	2 300 000
	Suède	251 256
Sous-total		2 551 256
Chypre		
	Donateurs privés en Chypre	28 192
Sous-total		28 192
Turquie		
	Australie	33 842
	Pays-Bas	261 641
	Royaume-Uni	133 832
Sous-total		429 315
Activités régionales		
	<i>Dutch Postcode Lottery (Pays-Bas)</i>	200 000
	Fédération de Russie	50 000
Sous-total		250 000
Total		3 258 764